Image not found or type unknown

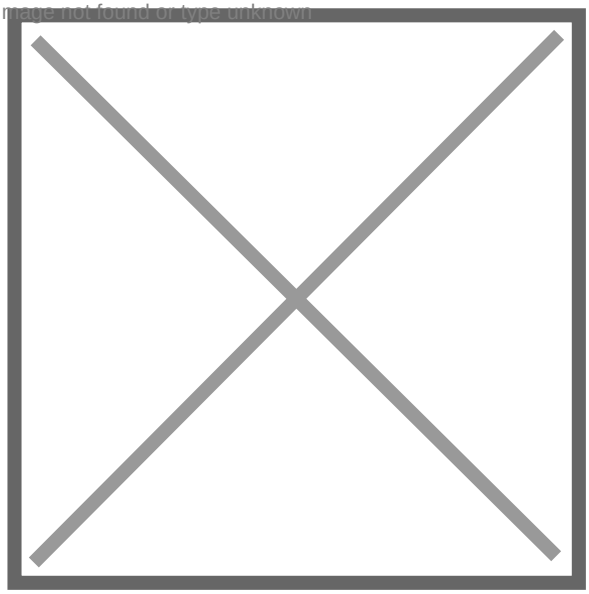

Récupérer un enregistrement téléphonique

Par **Rachid78**, le **13/11/2021** à **18:51**

Bonsoir,

Un collègue de travail m'a accusé de l'avoir agressé physiquement, suite à ses accusations j'ai été licencié, par la suite je l'ai contacté au téléphone pour lui en parler et lui demander des explications, il me dit " qu'il ne m'a jamais accusé, c'est l'employeur qui a rajouté ses accusations" durant notre conversation téléphonique à un moment donné il reconnaît que je ne l'ai pas agressé physiquement mais qu'il ne s'agissait que d'une dispute, puis à d'autres moments je lui repose la question il refuse de me répondre par peur d'être enregistrée il me répond "je te répondrai pas"

je lui demande à nouveau "est ce que je t'ai agressé physiquement ?"

Il répond; "demande aux salariés, moi je te répondrai pas"

Il refuse de répondre par peur d'être enregistrée, (malheureusement je ne l'ai pas enregistré)

Je suis actuellement au prud'homme l'audiancee de plaidoirie est prévu dans quelques jours, dans les audiences de mise en l'état il n'a apporté aucune preuve de l'agression, quant à moi j'ai apporté des témoignages écrits qu'il n'y avait pas eu d'agression physique, mais qu'il s'agissait d'une dispute

Après les prud'hommes, Je compte le poursuivre en justice pour dénonciation calomnieuse, j'ai des preuves qu'il ment, lui n'a rien apporté, j'aurais besoin de notre conversation téléphonique qui serait une preuve fondamentale

Ma question ;

Est il possible de récupérer la conversation téléphonique chez mon opérateur si mon avocat fait la demande ?

Par **Visiteur**, le **14/11/2021** à **10:33**

Bonjour,

Seule la justice peut demander une mise sous ecoute de votre ligne pour effectuer des enregistrements.

La CNIL ***https://www.cnil.fr/sites/default/files/typo/document/CNIL_Telephonie.pdf***

Par **morobar**, le **15/11/2021** à **08:53**

Bonjour,

[quote]
Un collègue de travail m'a accusé de l'avoir agressé physiquement,

[/quote]
Vos propos laissent penser que ce collègue est en réalité votre employeur.

[quote]
Après les prud'hommes, Je compte le poursuivre en justice pour dénonciation calomnieuse,

[/quote]
Vu d'ici le retour de bâton sera sanglant. C'est vous qui allez souffrir d'un abus. SI vous voulez faire quelque chose, c'est avant le jugement du CPH qu'il faut agir.

Par **Rachid78**, le **15/11/2021** à **11:33**

Ce collègue est le délégué du personnel, mon avocat a réclamé le rapport, dans ce rapport il prétend que le directeur et le chef m'ont vu l'agresser physiquement mais il n'apporte aucun témoignage écrit car il sait qu'ils ne feront pas de faux témoignages, en réalité c'était une dispute entre nous lors d'un débrayage qui a eu lieu en septembre 2015, il a attendu 3 ans et demie pour m'accuser sans apporter de témoignages, quant à moi j'ai des témoignages écrits

J'ajoute que si le directeur et le chef m'auraient vu l'agresser physiquement j'aurais été licencié depuis très longtemps

Par **Rachid78**, le **23/11/2021** à **17:42**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonsoir...

Faut il absolument que l'enregistrement provient d'un enregisteur d'appel, ou ont peut également utiliser un enregistreur vocal ?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés